

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 06/09/2025

1. Préliminaire

Le Conseil d'Administration (CA) élu à l'occasion de l'Assemblée Générale du 09/08/2025 s'est réuni le 06/09/2025 dans la salle 004/005 de la Maison des Activités Associatives de Rivedoux

Mme MARINGUE, MM. BAYLE, POTIER, RIZO, ANDRAULT, APERE, DUQUERROIR, LACROIX, REDONNET, VEZIN étaient présents.

MM. BISSON et MOTTE étaient excusés.

Les nouveaux membres du CA Mme MARINGUE et M. BAYLE ont été accueillis et se sont présentés.

L'ordre du jour était le suivant :

- a. -Election aux différents postes du bureau de l'association
- b. -Débriefing de l'AG
- c. -Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale pour diffusion (membres, préfecture)
- d. -Débriefing de la soirée URCAN SNSM
- e. -Préparation de la réunion du conseil portuaire du 25 /09, report du dragage du port
- f. -Point sur les activités « Ecluse du Puraïs »
- g. -Point professionnels de la mer
- h. -Points divers (débriefing Saint Pierre et Miquelon)

2. Election aux différents postes du bureau de l'association.

Dans le cadre de cette élection, la présidence du bureau est assurée par Monsieur Jean Pierre APERE, aîné des personnes présentes.

Les votes ont été réalisés à main levée.

En l'absence d'autre candidat, Pascal POTIER a été réélu au poste de président.

Guy ANDRAULT accepte de rester vice-président. Il représente l'association dans le cadre du CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port de Rivedoux). Le président de l'association est à ce titre également membre du CLUPP.

D'autre part, compte tenu de la modification des statuts de l'association à l'occasion de l'assemblée générale du 09/08/2025 et à l'intégration de l'amicale du PURAIS, il a été proposé à Norbert RIZO de prendre le rôle de deuxième vice-président en charge de cette amicale ce qu'il a accepté. Cette modification de l'organisation a été adoptée à l'unanimité.

Ont été reconduits dans leurs postes à l'unanimité également :

Trésorier : M. Jean Pierre APERE

Secrétaire: M. Patrick VEZIN

Secrétaire adjoint : M. Jean Marie REDONNET

Commissaire aux comptes : M. Patrick LACROIX

Il a paru utile de nommer un trésorier adjoint: Mr DUQUERROIR

Mme Catherine MARINGUE, M. Michel BISSON et M. François BAYLE sont membres du Conseil d'Administration (CA).

3. Débriefing de l'AG :

Suite à l'AG, des mécontentements ont été remontés par certains adhérents : le discours des intervenants n'était pas audible, et les diapositives présentées n'étaient pas visibles en particulier dans leur partie basse, masquée par les membres du bureau.

La remise à hauteur du système de sonorisation fourni par Jean Marie REDONNET sera effectuée si possible. Dans le cas contraire, l'association cherchera à s'en procurer un complètement fonctionnel pour la prochaine Assemblée Générale.

En ce qui concerne la visibilité des diapositives, il est envisagé de modifier la disposition des tables occupées par le bureau de l'association de façon à ne pas les masquer.

D'autre part, le report du dragage de fin 2025 à 2026 annoncé par M Maire et son adjoint a surpris dans la mesure où il n'y en avait pas eu d'annonce préalable et amène à se questionner sur l'aboutissement de l'aménagement du port sous 3 ans comme exigé par l'autorisation d'aménager du ministère.

4. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale pour diffusion (membres, préfecture)

Le projet de Compte Rendu de l'Assemblée Générale qui avait été soumis aux membres du CA a été accepté en l'état et pourra donc être diffusé aux adhérents.

Plutôt que de diffuser le compte-rendu à chacun des adhérents par mail et de risquer d'encombrer leur messagerie, il a été proposé de mettre le compte-rendu à disposition sur le site de l'association, en signalant cette mise à disposition à chaque adhérent.

5. Débriefing de la soirée URCAN SNSM :

120 personnes assistaient à cette soirée au profit de la SNSM, organisée par l'URCAN salle VAUBAN à Saint Martin de Ré.

Seules 2 personnes représentaient l'APPRP cette année à cette soirée. Le montant des dons et promesses de dons de l'APPRP transmis au président s'élevait à 537€ dont 102€ au titre du prélèvement de 2€ sur les adhésions (51 adhérents au 31/12/2025). Le Maire de Rivedoux était également présent et a exprimé son admiration vis-à-vis de l'engagement des bénévoles de la SNSM.

Le montant du « chèque » remis par l'URCAN globalement pour les associations de plaisance de l'île s'élevait à 18110€, montant jamais encore atteint à ce jour et qui représente environ un tiers du budget annuel de la SNSM île de Ré.

M. Denis CHATIN responsable de la SNSM île de Ré a remercié les associations et a indiqué que cette somme serait utilisée pour le maintien à niveau du matériel, pour la formation du personnel et également pour le financement du carburant (environ 14000l consommés chaque année). La SNSM île de Ré est intervenue 62 fois pour secourir 111 personnes depuis le début de l'année 2025.

6. Préparation de la réunion du conseil portuaire du 25/09/2025

MM.G. ANDRAULT et P.POTIER représenteront l'association.

Une demande déjà formulée et à renouveler: Est-il possible de rapprocher 1 rack de stockage d'annexes des filières ? Il avait déjà été proposé d'en disposer dans la descente de la cale ostréicole, mais cela risque de gêner l'accès pour la grue de MOTTE MARINE.

Une autre proposition a été émise: sur l'espace vert près de l'espace de vente de l'Ane Qui Tangue, à proximité de la rampe vers la coop maritime ? Cette situation intéresserait plus particulièrement les propriétaires de bateaux du camping du Platin. Il faudra vérifier que ceux-ci représentent environ la moitié des personnes concernées.

MM. ANDRAULT et VEZIN feront un dossier de présentation.

2ème demande : la potence financée par l'APPRP pour mise à l'eau et sortie d'eau des annexes peut-elle être reposée sur la cale ostréicole par les services techniques de la Mairie. L'association est en mesure de fournir la tige filetée et les écrous inox. Si possible en avril 2026 ?

MM. ANDRAULT et VEZIN prépareront le dossier avant la réunion du conseil portuaire du 25 septembre.

Notre second projet de potence pour personne à mobilité réduite sera constitué et présenté pour la prochaine réunion du bureau par Mr REDONNET si cela est possible en vue de prise de contact avec les différentes organisations susceptibles de nous aider à élaborer les demandes de subventions en direction des organismes (CDC , Département, Banques,...) pouvant participer au financement, les réserves financières de l'association ne permettant pas d'y pourvoir seule.

7. Point sur les activités « Ecluse du Puraïs » :

Les directives pour participation aux travaux préparatoires sont régulièrement données par M. Norbert RIZO par voie de messagerie aux personnes concernées et inscrites à l'amicale.

Celui-ci a transmis le dossier de demande de concession à la DDTM, à la DREAL et à la Préfecture. Si avis favorable, une enquête publique devra être menée par l'intermédiaire de la presse, à financer par l'association.

Le feu vert définitif des autorités est espéré pour milieu de saison prochaine.

8. Point professionnels de la mer

Un de nos adhérents a été contraint récemment de faire appel à la SNSM suite à une panne moteur (incendie). La SNSM a ramené son bateau jusqu'à son amarrage sur filière. Il a ensuite cherché une solution pour pouvoir sortir son bateau pour réparation. Le devis présenté par MOTTE Marine lui ayant paru important, il nous a demandé une solution. La solution d'une aide directe par un des membres du bureau n'ayant pu aboutir, nous lui avons signalé la présence d'une autre société sur la commune qui pouvait lui apporter l'aide souhaitée. Point à faire en retour avec l'intéressé.

9. Points divers

a. Fête de la mer

Mr REDONNET présente 2 oriflammes dont il dispose à modifier pour la signalétique de notre stand lors des manifestations et modifiera ceux-ci en accord avec la symbolique de l'association. Projet à présenter lors d'une prochaine réunion du bureau.

b. Assurance:

Du fait de l'intégration de l'amicale du PURAIS, des membres du bureau demandent de vérifier la prise en compte par le contrat GROUPAMA, actuel assureur de l'association, des nouveaux risques pour l'APPRP. En particulier :

-travail des adhérents sous fortes charges, conduite d'engins type motoculteur, petite remorque,

-distribution de nourriture café, casse-croute

M. APERE contactera la société d'assurances pour résultats à présenter si possible lors de la réunion de bureau d'octobre 2025.

c. Amarrage Rivedoux Nord et plage sud :

Après le passage sur la côte de l'île de Ré au mois d'août 2025 de la gendarmerie pour enregistrement des corps morts, identifiés par les coordonnées du bateau et de son propriétaire, ou non, une redevance (AOST, autorisation d'Occupation Sans Titre) sera certainement demandée pour l'année 2025 et pourrait être reconductible du côté sud. Pour la zone nord, le risque est plus élevé dans la mesure où le mouillage sur corps mort, hors risque avéré et imminent, est désormais interdit dans la zone occupée par l'herbier de zostères.

Si un deuxième passage de la gendarmerie est effectuée et que les bouées n'ont pas été déclarées, une amende jusqu'à 1500€ est possible plus comparution au tribunal pour occupation de l'espace maritime sans titre.

Notre conseil : enlevez vos corps morts (pour ceux situés sur les herbiers de zostères), et vos chaînes, cordages, bouées pour tous ceux concernés et mettez vos bateaux au port ou sur filières et déclarez vos bouées si on vous le demande (DDTM).

De notre côté, afin d'éviter une distorsion de traitement entre les propriétaires de corps morts dûment identifiés et ceux pour lesquels ce n'était pas le cas, et compte tenu du risque encouru pour ceux dont les corps morts étaient situés dans les herbiers de zostères (malgré notre mise en garde depuis 4 ans au moins), Mme MARINGUE a rédigé un courrier qu'elle nous a proposé de faire parvenir à la préfecture de Charente Maritime demandant un recours gracieux. Le conseil d'administration a approuvé la démarche et fera parvenir ce courrier à la préfecture.

Le courrier ne concerne pas la côte sud dans la mesure où les corps morts ne sont pas en zone interdite et qu'il ne s'agirait donc « que » d'une régularisation de situation, certes un peu plus onéreuse que le règlement normal d'une autorisation régulière d'occupation du domaine public maritime, mais sans aucune mesure avec les risques de sanctions dans la zone de Rivedoux Nord.

d. Débriefing Saint Pierre et Miquelon

Traité très brièvement en fin de réunion. Patrick LACROIX qui a eu l'occasion de se rendre sur place a pu nous confirmer qu'il avait eu un climat très clément malgré la réputation qui est faite à cette région et que cette zone est très intéressante tant du point de vue pêche qu'observation des mammifères marins.

e. Prochaine réunion: prévue le vendredi 3 octobre 2025.

Le secrétariat

Le trésorier

Le président